

Παιδαγωγικά ρεύματα στο Αιγαίο

Τόμ. 12, Αρ. 1 (2021)

Τεύχος 12



Παιδαγωγικά ρεύματα στο Αιγαίο®
Διεθνής περιοδική έκδοση παιδαγωγικών προβληματισμών

Θεματικός τόμος:
"Προσεγγίσεις ανάλυσης κινηματογραφικής ταινίας στην εκπαίδευση"

Διεύθυνση-Έκδοση περιοδικού:
Αθανασιάδης Ηλίας, Βρατσάλης Κώστας,
Σκούρτου Ελένη, Σοφός Αλιβίζος
© Αθανασιάδης Ηλίας, Βρατσάλης Κώστας, Σκούρτου Ελένη και Σοφός Αλιβίζος

Επιμέλεια 12^{ου} τεύχους
Αλιβίζος (Λοΐζος) Σοφός
Γλωσσική Επιμέλεια 12^{ου} τεύχους
Κανόνης Παναγιώτης

ISSN 1790-5532

Το περιοδικό παιδαγωγικά ρεύματα στο Αιγαίο, όπως και η γλώσσα, δεν έχει καμία κατασκευαστική αξία παρά μόνο αξία χρήσης. Γι' αυτό και προσιμότητα δωρεάν

Πτυχές του υλικού εξ αποστάσεως εκπαίδευσης με έμφαση στους πόρους ταινιών

Antoine Maniatis

doi: [10.12681/revmata.32047](https://doi.org/10.12681/revmata.32047)

Copyright © 2022, Antoine Maniatis



Άδεια χρήσης [##plugins.generic.pdfFrontPageGenerator.front.license.cc-by-nc-sa4##](https://plugins.generic.pdfFrontPageGenerator.front.license.cc-by-nc-sa4/#).

Βιβλιογραφική αναφορά:

Maniatis, A. (2022). Πτυχές του υλικού εξ αποστάσεως εκπαίδευσης με έμφαση στους πόρους ταινιών. *Παιδαγωγικά ρεύματα στο Αιγαίο*, 12(1), 134–144. <https://doi.org/10.12681/revmata.32047>

Aspects du matériel d'éducation à distance avec emphase aux ressources filmiques

Πτυχές του υλικού εξ αποστάσεως εκπαίδευσης με έμφαση στους πόρους ταινιών

Antoine Maniatis¹
maniatis@dikaio.gr

Résumé

La présente étude focalise sur divers aspects actuels du matériel didactique, qui pourrait être usité dans le cadre de l'éducation ouverte et à distance, en emphasiant les ressources filmiques et plus amplement les images. D'une part, si Internet, surtout YouTube, a bien valorisé la vidéo en tant que moyen d'expression, la vidéo a pu promouvoir des droits fondamentaux, dont les droits à la récréation, à la recherche et à l'éducation. Les documentaires constituent un outil important dans le processus éducatif tandis que la didactisation constitue un processus plus ample, lié aux procédés d'enseignement qui introduisent des documents venus de sources variées. D'autre part, une branche de droit a émergé à l'ère numérique, consistant en le droit des données personnelles. Au moins en France, le droit à l'image est autonome du droit au respect de la vie privée, malgré le fait qu'une telle consécration explicite dans le Code civil a été supprimée. La présente recherche est complétée par une approche de création d'un matériel alternatif d'enseignement au sujet de l'éducation ouverte et à distance, incluant inter alia un documentaire didactique.

Mots-clés : Cinéma, Didactisation, Droit à l'image, Éducation ouverte et à distance, Film documentaire, Matériel didactique, Vidéo

Abstract

The current study focuses on various actual aspects of didactic material, which could be used in the framework of open and distance education, emphasizing film resources and more generally images. On the one hand, Internet, mainly Youtube, has well promoted video as a means of expression, video managed to promote various fundamental rights, such as the rights to recreation, research and education. Documentaries constitute an important tool in the educational proceeding whilst didactisation constitutes a wider proceeding, related to teaching procedures which introduce documents coming from various sources. On the other hand, a branch of law has emerged in the digital era, consisting in personal data law. At least in France, the right to image is an autonomous right in comparison with the right to privacy, in spite of the fact that its explicit consecration in Civil Code has been removed. The current research is completed by an approach relevant to the creation of alternative teaching material on open and distance learning, including inter alia a didactic documentary.

Keywords: Cinema, Didactisation, Documentary, Right to image, Distance and open learning, Documentary film, Teaching material, Video

¹ Επίκουρος Καθηγητής Νομικός (εκλ.) Ακαδημίας Εμπορικού Ναυτικού Μακεδονίας.

Περίληψη

Η παρούσα μελέτη εστιάζεται σε διάφορες επίκαιρες πτυχές του διδακτικού υλικού, το οποίο θα μπορούσε να χρησιμοποιηθεί στο πλαίσιο της ανοικτής και εξ αποστάσεως εκπαίδευσης, με έμφαση στους πόρους κινούμενης εικόνας και ευρύτερα στις εικόνες. Από τη μια πλευρά, αν το Διαδίκτυο, κυρίως το YouTube, έχει αξιοποιήσει πολύ το βίντεο ως μέσο έκφρασης, το βίντεο έχει καταφέρει να προαγάγει τα θεμελιώδη δικαιώματα, μεταξύ των οποίων τα δικαιώματα στην αναψυχή, στην έρευνα και στην εκπαίδευση. Τα ντοκιμαντέρ αποτελούν ένα σημαντικό εργαλείο στην εκπαιδευτική διεργασία, ενώ η μετατροπή υλικού σε διδακτικό αποτελεί μία ευρύτερη διεργασία, συνδεδεμένη με τις διαδικασίες της διδασκαλίας οι οποίες εισάγουν τεκμήρια προερχόμενα από ποικίλες πηγές. Από την άλλη πλευρά, ένας κλάδος του Δικαίου έχει ανατείλει στην ψηφιακή εποχή, συνιστάμενος στο δίκαιο δεδομένων προσωπικού χαρακτήρα. Τουλάχιστον στη Γαλλία, το δικαίωμα στην εικόνα αποτελεί ένα αυτοτελές δικαίωμα έναντι του δικαιώματος στον σεβασμό της ιδιωτικής ζωής, παρά το γεγονός ότι μία τέτοια ρητή καθιέρωση στον Αστικό Κώδικα έχει καταργηθεί. Η παρούσα έρευνα συμπληρώνεται από μία προσέγγιση δημιουργίας εναλλακτικού διδακτικού υλικού στο θέμα της ανοικτής και εξ αποστάσεως εκπαίδευσης, περιλαμβάνοντας μεταξύ άλλων ένα διδακτικό ντοκιμαντέρ.

Λέξεις - κλειδιά: Κινηματογράφος, Μετατροπή σε διδακτικό, Δικαίωμα στην εικόνα, Ανοικτή και εξ αποστάσεως εκπαίδευση, Ταινία ντοκιμαντέρ, Διδακτικό υλικό, Βίντεο.

Εκτεταμένη περίληψη

Η παρούσα μελέτη εστιάζεται σε διάφορες επίκαιρες πτυχές του διδακτικού υλικού, το οποίο θα μπορούσε να χρησιμοποιηθεί στο πλαίσιο της ανοικτής και εξ αποστάσεως εκπαίδευσης, με έμφαση στους πόρους κινούμενης εικόνας και ευρύτερα στις εικόνες.

Ένα ντοκιμαντέρ είναι εμμέσως συνδεδεμένο με τις απαρχές της εξ αποστάσεως εκπαίδευσης. Πρόκειται για το έργο που επιγράφεται « Night Mail », δημιουργημένο το 1936 από τους Harry Watt και Basil Wright, μεγάλους μαιτρ της αγγλικής παραγωγής ντοκιμαντέρ. Δεν είναι εκπληκτικό ότι η δι' αλληλογραφίας διδασκαλία εντατικοποιήθηκε στην Ευρώπη τον δέκατο ένατο και τον εικοστό αιώνα με την ανάπτυξη των σιδηροδρόμων, ιδίως στην Αγγλία.

Το βίντεο έχει πρόσφατα αποκτήσει τη δυνατότητα να έχει ακροατήρια πιο ευρέα από εκείνα των αιθουσών τέχνης, χάρη στο Διαδίκτυο, κυρίως στο YouTube. Το Διαδίκτυο έχει αξιοποιήσει πολύ το βίντεο ως μέσο έκφρασης, το οποίο έχει καταφέρει να προαγάγει τα θεμελιώδη δικαιώματα, μεταξύ των οποίων τα δικαιώματα στην αναψυχή, με παράδειγμα την παρακολούθηση αθλητικών αγώνων, στην έρευνα και στην εκπαίδευση.

Τα ντοκιμαντέρ αποτελούν ένα σημαντικό εργαλείο στην εκπαιδευτική διεργασία, ενώ ο όρος «μετατροπή σε διδακτικό» παραπέμπει στη διδακτική μηχανική και αποτελεί μία ευρύτερη διεργασία, συνδεδεμένη με τις διαδικασίες της διδασκαλίας οι οποίες εισάγουν τεκμήρια προερχόμενα από ποικίλες πηγές.

Ένας κλάδος του Δικαίου έχει ανατείλει στην ψηφιακή εποχή, συνιστάμενος στο δίκαιο δεδομένων προσωπικού χαρακτήρα. Τουλάχιστον στη Γαλλία, το δικαίωμα στην εικόνα αποτελεί ένα αυτοτελές δικαίωμα έναντι του δικαιώματος στον σεβασμό της ιδιωτικής ζωής, παρά το γεγονός ότι μία τέτοια ρητή καθιέρωση στον Αστικό Κώδικα έχει καταργηθεί. Οι καταργημένες διατάξεις όριζαν: « Καθένας έχει δικαίωμα στην εικόνα ως προς το πρόσωπό του. Το δικαίωμα στην εικόνα ενός προσώπου είναι το δικαίωμα που καθένας κατέχει στην αναπαραγωγή και στη χρησιμοποίηση της εικόνας του. Η εικόνα ενός προσώπου μπορεί ωστόσο να αναπαραχθεί ή χρησιμοποιηθεί εφόσον δεν προκύπτει καμία πραγματική και σοβαρή ζημία για αυτή ».

Η παρούσα έρευνα συμπληρώνεται από μία προσέγγιση δημιουργίας εναλλακτικού διδακτικού υλικού στο θέμα της ανοικτής και εξ αποστάσεως εκπαίδευσης. Ειδικότερα, προτείνεται για τη μεταπτυχιακή Θεματική Ενότητα « Ανοικτή και εξ Αποστάσεως Εκπαίδευση » του Ελληνικού Ανοικτού Πανεπιστημίου η δημιουργία ενός διδακτικού υλικού νέας γενεάς, το οποίο συνίσταται σε ένα δραματοποιημένο ντοκιμαντέρ. Το έργο αυτό βασίζεται στο κλασικό μοντέλο αφήγησης, υιοθετημένο από το Χόλυγουντ, το οποίο έγκειται στην παρουσίαση των γεγονότων του σεναρίου με τήρηση της χρονικής σειράς με την οποία έλαβαν χώρα, προκειμένου να διευκολύνεται η κατανόηση. Η χρήση ενός ψηφιακού δίσκου για την προσφορά του ντοκιμαντέρ σήμερα φαίνεται αναχρονιστική, συνιστάται απλώς το Πανεπιστήμιο να το φορτώσει στη σχετική ιστοσελίδα του.

Ένας δεύτερος ψηφιακός δίσκος, σε μορφή CD-ROM θα μπορούσε να περιλαμβάνει τους ηλεκτρονικούς τόμους που περιέχουν την εκπαιδευτική ύλη της Θεματικής Ενότητας, τις διδακτικές ενότητες, δηλαδή σύνοψη της θεωρίας η οποία επικυρώνεται με ερωτήσεις πολλαπλής επιλογής, τα ηλεκτρονικά βραβεία για τη συστηματική επιβράβευση του καλού φοιτητή, και τη βάση δεδομένων, για την αξιολόγηση της επιδόσεώς του.

Συμπερασματικά, το δικαίωμα στην εικόνα αποτελεί μία εμμένουσα πρωτοτυπία, πιο νέα από το βίντεο, με το οποίο αυτή συνδέεται εγγενώς. Επιπλέον, η εξ αποστάσεως μάθηση έχει ιστορικά εξαρτηθεί από τα εκάστοτε νέα τεχνολογικά μέσα, όπως οι σιδηρόδρομοι. Τέλος, θα ήταν χρήσιμο, αν η θεματική ενότητα της Ανοικτής και εξ Αποστάσεως Εκπαίδευσης εμπλουτιζόταν με καινοτομίες, όπως π.χ. με μηχανισμούς του Διαδικτύου, λόγω χάρη με αξιοποίηση του YouTube, και ενδεχομένως με οπτικούς δίσκους, όπως και, αν το ίδιο συνέβαινε και για άλλες θεματικές ενότητες στα προγράμματα που κάνουν χρήση της εξ αποστάσεως εκπαίδευσης.

Introduction : Le processus éducatif et la question de l'usage de l'image

De nos jours, les technologies de l'information et de la communication sont omniprésentes, dans la sphère publique et le contexte privé. Elles accomplissent des fonctions variées, à l'usage de l'appareil administratif et des individus. À titre d'exemple, elles tendent à moderniser la procédure de propagation du savoir, particulièrement pour les jeunes gens (Hess 2006 :68). La jeunesse est censée être de par sa nature plus ouverte aux technologies et plus généralement aux nouveautés. D'ailleurs, il conviendrait de signaler que certains textes institutionnels évoquent que l'éducation scientifique et technologique consiste en la formation d'une relève scientifique et technique, mais aussi au développement d'une culture scientifique et technologique pour tous (Perron 2018:84). Qui plus est, certains experts sont à tel point optimistes sur l'apprentissage en ligne qu'ils ont prédit que le modèle traditionnel d'éducation en présentiel va disparaître dans l'avenir proche (Blustein et al 1998:1; Drucker 1997 :127). L'apprentissage à distance et celui en ligne ont été considérés comme les méthodes d'avenir, depuis des décennies (O'Malley et al 1999:1). Cependant, une application inefficace de la méthodologie moderne pourrait conduire à des pourcentages élevés d'élimination des étudiants (Mckenzie et al 2006:1).

La présente étude focalise sur divers aspects du matériel didactique, qui pourrait être usité dans le cadre de l'éducation ouverte et à distance. Le fil conducteur de cette analyse consiste en l'usage et la dynamique des ressources filmiques et plus amplement de l'image, laquelle constitue l'objet d'approches plutôt contradictoires; l'homme mérite une protection de son image contre les pratiques d'enregistrement de celle-ci mais l'image pourrait être usitée en tant que matériel didactique efficace.

D'abord, c'est l'image qui est analysée, particulièrement la vidéo qui progresse d'une manière notable dans l'ère courante numérique tout en faisant preuve d'utilité pédagogique, tandis qu'elle pose d'importantes questions, du point de vue des droits de l'homme (A).

Ensuite, la présente recherche est orientée vers la pratique de l'enseignement à distance, en proposant un matériel didactique lié aux nouvelles technologies, en principe pour une unité thématique universitaire de majeure importance, telle que l'Éducation Ouverte et à Distance (B).

A. L'image et l'éducation

D'une part, la nouvelle ère de l'information est marquée d'une série de problèmes variés, dont le risque de coupure du courant électrique et les attaques provenant d'« amateurs » connus comme « hackers » (Maniatis 2005a :77). D'autre part, les nouvelles technologies de l'information et de communication rendent les divers aspects de la vie personnelle et sociale plus intéressante.

I. Ressources filmiques et didactisation

Le cinéma constitue un des beaux-arts, dont les œuvres ont marqué le XXe siècle (Godard et al 2000 :8). Bien que la plupart des films consistent en des récits fictionnels (Metz 1975 : 3), le cinéma sert aussi de témoignage sur la réalité. Il serait donc recommandable que des éléments de la théorie du cinéma fassent partie du programme de l'éducation scolaire. Cette revendication en France pourrait être considérée comme complémentaire de la politique internationale contre l'analphabétisme électronique (Maniatis 2006:499). Plus la technologie éducative est enrichie des réalisations modernes, plus l'éducation est démocratisée.

Quant à la vidéo, celle-ci en tant que moyen d'expression a récemment acquis la possibilité de trouver des auditoires plus amples que ceux de galeries d'art, grâce à l'application «YouTube» (Cotter 2008 :8). Certes, elle a pu être largement diffusée plus généralement sur Internet mais cette diffusion a été surtout liée à cette application, laquelle est propice de promouvoir une gamme assez riche de droits fondamentaux. Cela est bien le cas de certains droits qui sont intrinsèquement associés aux spectacles publics, dont les sports. À titre d'exemple, environ 500.000 vues ont eu lieu sur YouTube afin d'assister au match, voire amical, entre les équipes nationales de la Grèce et la Jordanie, le 26.08.2019. Les médias ont emphatisé ces données statistiques, surtout parce qu'il ne s'agissait pas d'une rencontre encadrant une coupe officielle, telle que la coupe mondiale de basket à suivre, mais d'un tournoi destiné à la préparation des équipes pour cette coupe, tel que le tournoi « Atlas ». Mais ce programme de la chaîne de la FIBA était offert à travers la technologie « live streaming » en exclusivité, au sens qu'il n'était pas disponible sur d'autres médias, tels que la télévision. Il conviendrait de signaler que depuis au moins les deux dernières décennies, on parcourt la phase d'une convergence de plus en plus avancée des médias dans les domaines pareils de l'Informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel. Certains postes de télévision ne sont plus limités à offrir la possibilité d'assister aux programmes de télévision ou même de radiophonie, ils ont fait une ouverture vers YouTube.

Outre la relation de la vidéo avec le droit à la récréation, exemplifié par le droit autonome et authentique aux sports, celle-ci, apte à recueillir des données d'ordre visuel ou auditif, constitue un instrument au service de la recherche et voire elle est en plein usage pour la réalisation de recherches empiriques, les scientifiques incluses. Elle est aussi usitée dans le cadre de l'apprentissage à distance, particulièrement en vue des difficultés accrues de l'étudiant qui suit un programme d'éducation ouverte et à distance à l'égard d'un système d'éducation traditionnelle. Comme l'étudiant est plutôt isolé, ayant le livre comme enseignant au lieu d'un enseignant véritable, il est pertinent de tenter d'atténuer les incidences de ces difficultés.

Il est notable que c'est un documentaire qui est indirectement lié aux racines de l'éducation à distance. Il s'agit de l'œuvre intitulée « Night Mail », créée en 1936 par Harry Watt et Basil Wright, grands maîtres du documentarisme anglais. Il n'est pas étonnant que l'enseignement par correspondance se soit intensifié en Europe aux XIXe et XXe siècles avec le développement des chemins de fer, notamment en Angleterre, en augmentant toujours plus la vitesse et la rapidité des services de maintenance jusqu'à l'e-mail d'aujourd'hui, mais, comme le montre bien ce documentaire, l'on ne saurait sous-estimer l'importance du train et des postes comme éléments d'intégration de l'Empire Britannique (Sartori, 2011:224).

De nos jours, de plus en plus des universités ont la tendance à intégrer dans leurs programmes des études menées à distance et aussi à développer l'apprentissage numérique, bien que celui-ci fréquemment ne soit pas conduit d'une manière intéressante (Papadopoulou et al 2015 :1). Évidemment, le film documentaire offre une alternative considérable face à ce problème pédagogique de majeure importance.

Mais l'usage du matériel filmique pour amener de nouvelles connaissances aux intéressés requiert une analyse de la didactisation. Le terme « didactiser » constitue une large et vaste notion, laquelle est peu questionnée dans les travaux scientifiques (Herbert 2018 :6). Selon une approche, la didactisation renvoie d'abord à l'ingénierie didactique, c'est-à-dire aux procédés d'enseignement qui introduisent des documents venus de sources variées (Herbert 2018:6). Il conviendrait de signaler que didactiser pas seulement constitue un processus valable mais aussi il ne saurait être considéré inexploré. En effet, l'art didactique fait preuve d'une recherche assez satisfaisante, en règle générale, par rapport à un grand éventail de sciences, dont la physique et les mathématiques, d'où une sorte d'humanisation des sciences exactes. Il s'agit d'une thématique qui a gagné tant l'intérêt de la doctrine que même la didactique de la littérature a été récemment cultivée, notamment au Canada.

En outre, les images et les sciences ont longuement été en contradiction. Déjà au temps de l'Antiquité, Platon pensait que les images étaient porteuses d'illusions tandis qu'Aristote voyait les images comme porteuses d'une dimension cognitive (Herbert 2018:7). Enfin, selon une recherche au champ scolaire, l'utilisation de la ressource filmique, du moins dans le cas de l'enseignement de la géographie, possède des avantages à l'égard de la ressource iconographique tandis que les images fixes laissent place à diverses interprétations erronées et revêt une difficulté pour l'enseignant qui se place dans une posture de « contrôle » vis-à-vis de son étayage (Herbert 2018:46).

II. Le droit à l'image : une originalité persistante

La vidéo, d'autant plus une application particulièrement populaire telle que YouTube, peut porter atteinte aux données personnelles des individus. À titre d'exemple, en Grèce en 2008 un lycéen a filmé son ex-enseignante au cours de l'intervalle d'un cours d'Informatique, à l'intérieur d'un laboratoire du collège, lequel partage le même bâtiment que le lycée de l'auteur. Le mineur a placé la vidéo au YouTube, tout en ajoutant des paroles humiliantes à l'encontre de l'enseignante. Celle-ci, une fois renseignée sur la pratique malveillante, devrait la dénoncer à l'entreprise compétente, en demandant le retrait de cette vidéo. C'est le droit à la protection des données personnelles qui se met en jeu, lequel a été introduit pour la première fois dans les années 1990 en droit comparé. Essentiellement, c'est le même concept en des termes et des procédures nouveaux avec la garantie de la personnalité. La notion classique, issue du droit civil, du droit à la personnalité de toute personne (surtout des personnes physiques mais aussi des morales) a été projetée dans la nouveauté des données à caractère personnel mais quant à celle-ci on a emphasized l'aspect électronique des pratiques d'atteinte.

En outre, dans l'ordre juridique français, l'article 9 du Code civil stipule que « *Chacun a droit au respect de sa vie privée* ». Le 16 juillet 2003, une proposition de loi visant à donner un cadre juridique au droit à l'image et à concilier ce dernier avec la liberté d'expression a été

déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale (Gauvin, 2006, MAJ 2010 :7). Cette proposition tendait à inverser la logique du Code civil en autorisant l'usage de l'image des personnes et des biens tant que cela ne leur porte pas préjudice. À titre d'exemple, l'article précité était amendé par un article 9-2 disposant que : « *Chacun a un droit à l'image sur sa personne. Le droit à l'image d'une personne est le droit que chacun possède sur la reproduction ou l'utilisation de sa propre image. L'image d'une personne peut toutefois être reproduite ou utilisée dès lors qu'il en résulte aucun préjudice réel et sérieux pour celle-ci* ». Cet amendement n'a pas été retenu et voire la version actuelle du Code civil ne dispose pas d'article 9-2, chose qui fait preuve d'une lutte plus ample entre les tenants d'un droit absolu à l'information et les défenseurs des données personnelles de l'individu. En tout cas, il est indicatif de la portée du droit à l'image qu'il a été reconnu comme autonome du droit susmentionné au respect de la vie privée (« privacy »), bien que son atteinte soit aussi sanctionnée sur le fondement de l'article 9, d'autant plus du fait qu'il n'existe plus la disposition ad hoc, de l'article 9-2. L'atteinte au respect de la vie privée et celle au droit à l'image sont des sources de préjudices distinctes, selon la jurisprudence. En outre, le droit à l'image est aussi régi par le Code de la Propriété intellectuelle, qui établit les garanties offertes aux œuvres et à leurs auteurs.

Étant donné que la vidéo sert inter alia à l'identification des personnes, même pour des raisons d'application des lois et, le cas échéant, de l'imposition des sanctions, c'est la branche du droit des données personnelles qui est appliquée quant à l'usage de la vidéo dans la vue quotidienne, selon une indication déjà faite. Depuis mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement Général sur la protection des Données (RGPD), les personnes sont dotées d'une meilleure maîtrise de leurs données personnelles. Le perfectionnement de cette branche est exemplifié par le droit nouveau à l'oubli. Plus précisément, loin de laisser s'installer un « *Far West juridique* », l'Union européenne a rapidement endossé le rôle de locomotive en matière de protection des données concurrentement avec les États membres (Auger, 2016:1841). En ce sens, elle a adopté un ensemble de directives dès les années 1990 tandis qu'à partir du 25 mai 2018 c'est le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, qui est applicable, d'où le droit nouveau à l'effacement ou bien à l'oubli sur Internet.

Enfin, il est notable qu'au moins jusqu'au mai 2013, les recherches effectuées dans des bases de données de la jurisprudence française n'ont renvoyé aucun cas dans lequel le recueil de données vidéo pour la recherche en éducation aurait eu des conséquences juridiques, que ce soit au droit civil ou au pénal (Forest, 2013:108). Mais on conviendra aisément que les exigences du droit rejoignent celles de l'éthique : le respect des personnes filmées implique une prise en compte la plus méticuleuse et sincère possible des obligations en cause.

B. Proposition de création de matériel d'éducation à distance

L'Unité thématique « Éducation Ouverte et à Distance » est l'une des composantes du programme de master en « Éducation des Adultes », offert par l'Université Ouverte Hellénique, laquelle dès le début de sa mise en marche a constitué le facteur des expériences pédagogiques par excellence dans le système de l'éducation en Grèce. La discipline en cause est propice d'accomplir une double fonction car elle fait partie de ce programme mais aussi elle a auparavant été le contenu du Certificat de Formation Supplémentaire Intérieure, réservé aux enseignants qui faisaient partie du personnel de cette Université publique grecque. Enseignée depuis 1998, elle mériterait un renouveau, basé sur un matériel éducatif alternatif, à savoir non-imprimé. Vu qu'elle a été dotée d'une collection de « première génération », consistant en des cassettes de magnétophone ainsi que de vidéo, il est question de compléter le matériel disponible par des moyens de « seconde génération », incluant inter alia un documentaire.

I. La question d'un disque numérique

Il serait pertinent que le documentaire proposé soit dramatisé pour que ceci ait un impact plus fort sur le public. Comme le spectateur est soumis à une forme temporelle programmée (Bordwell, 1985:79), un modèle classique de narration a été désigné, adopté par Hollywood. Ce concept consiste en la présentation des faits suivant leur ordre temporel afin de bien faciliter la compréhension. Donc, il s'avère particulièrement pratique pour des films didactiques tels que le proposé.

Quant au scénario, il est notable que la science archéologique a fait preuve de grandes atteintes dans les années quatre-vingt-dix en Grèce, telles que la grotte dans laquelle le poète dramatique Euripide composait ses tragédies sur l'île voisine d'Athènes, Salamis, ainsi que le Lycée d'Aristote. Impressionnée de ces réussites, une jeune femme grecque à Athènes interroge des passagers sur la location exacte du site aristotélicien. Au centre de la capitale hellénique, des travaux techniques ont par hasard révélé les ruines du Lycée, qui était le site où le philosophe macédonien a enseigné.

Puis, après avoir localisé les ruines de l'école, elle quitte le centre de la ville actuelle vers le quartier oriental de l'Académie de Platon. Aristote, qui a demeuré à Athènes pendant treize ans, a entamé sans doute ses cours au sein de l'Académie de son enseignant, Platon, avant de générer sa propre fondation. Le nom de lieu « Académie » sert de dénomination pour l'école privée, fondée par ce philosophe célèbre au quatrième siècle av. J. Ch.

Juste après sa visite au quartier athénien, l'héroïne se dirige vers le centre d'enseignement de l'Université Ouverte Hellénique puisqu'elle est étudiante en Éducation des Adultes.

Son enseignant y fait un discours initial sur le contenu de l'Unité thématique « Éducation Ouverte et à Distance », en suivant les volumes universitaires correspondants. Le premier volume du manuel offert aux étudiants sert d'introduction puisqu'il focalise sur les institutions et les fonctions de l'enseignement des adultes. Ce processus est éloigné de l'ordre établi des programmes universitaires après concours et à travers la présence physique de l'enseignant et des étudiants au siège de la Fondation. Il s'agit d'un modèle révolutionnaire qui a fait une entrée particulièrement populaire en Grèce par la mise en marche de l'Université précitée, qui en principe est tenue de faire usage uniquement de la méthodologie d'éducation à distance.

Soudain, le professeur est interrompu par l'héroïne qui veut savoir comment elle peut le contacter au cours de l'année académique. En lui répondant, il aborde le sujet du second volume, entièrement dédié aux relations entre les deux parties du processus éducatif. Le texte suivant porte sur le matériel d'enseignement ainsi que sur les nouvelles technologies. Enfin, l'héroïne se sent à l'aise car elle achève sa sortie par assister à une présentation bien ordonnée et compréhensible de la discipline choisie.

Au plan technique, il faut que ce concept de documentaire soit transformé en le scénario, suivi d'un « storyboard », au sens d'un dessin détaillé de scènes et de plans à tourner, au service du metteur en scène pour la phase de tournage. Le directeur du film est le responsable pour le tournage, qui devrait faire preuve de fidélité des sites authentiques. La durée de la partie dramatisée sur les sites archéologiques ne saurait dépasser les cinq minutes tandis que le reste du temps disponible est réservé à la rencontre consultative du groupe des étudiants avec leur mentor. Après le tournage, les techniciens sont chargés de la phase définitive de la création du film, consistant en le *viewing*, à savoir la vue du matériel en numérotant ses parties, et en le montage.

En outre, il est notable que vers le milieu des années 2000 si le DVD, lequel est apparemment le successeur de la vidéocassette qui représente la technologie analogique, constituait le seul disque digital en usage ordinaire pour l'enregistrement d'une œuvre cinématographique, il ne

semblait pas indispensable en cas d'un film bref. En effet, le progrès de l'Informatique offrait une alternative pour un spectacle ne dépassant pas les cinquante minutes, comme cela est le cas du film de courte longueur. Comme le documentaire en cause a une durée limitée, le cd vidéo constituerait la forme adéquate, d'autant plus que l'utilisateur échapperait au besoin de se procurer un ordinateur compatible avec les DVD. La production et la distribution de matériel vidéo en CD-ROM seraient considérées préférables à Internet, dont la connectivité était encore sporadique ou lente dans maints pays. Ce qui était présenté comme désavantage, le besoin de distribuer le disque physique, pourrait être interprété comme un avantage, compte tenu de l'exclusion sociale que le cyberspace provoquait. Dans cet ordre d'idées, il est possible de faire le parallèle entre l'enseignement physique et celui à distance, d'une part, et de la distribution de disques physiques à l'égard des informations disponibles sur Internet, d'autre part.

Mais une quinzaine d'années plus tard, presque tout cela semble anachronique, non pas par une inclination vers le nouveau mais à cause des apports survenus par les technologies. En effet, Internet a gagné du terrain et voire maints pays sont dotés d'un accès qui est fort satisfaisant, du moins en termes techniques, comme cela a été déjà sous-entendu par les remarques formulées sur l'usage de YouTube. Qui plus est, le cyberspace offre la possibilité d'accès facile à des vidéos et voire sans l'usage d'appareils spécialisés pour la lecture du matériel enregistré dans des disques compacts, d'où une simplicité et une économie à la fois financière ainsi qu'en supports tangibles et en appareils. Plus précisément, de nos jours il serait recommandable que l'Université utilise Internet pour rendre accessible la vidéo qu'elle a créée, donc elle pourrait tout simplement la télécharger sur son site Web. Toutefois, si elle désire doter le documentaire d'un support matériel, par exemple en format de disque numérique, d'abord ce n'est plus le cas du cd vidéo, lequel n'était pas toujours exempté de dysfonctionnements, tels que le refroidissement d'image tandis que le son continuait de fonctionner normalement. Cela dépend de la qualité d'enregistrement, à savoir si la qualité est haute, exemplifiée par haute définition, il faut faire usage du disque Blu-ray. Dans la négative, il suffirait le DVD, lequel est beaucoup moins cher que l'autre. En tout cas, la tendance courante est à construire des ordinateurs sans emplacement de disque numérique intégré, tel qu'un DVD. En d'autres termes, le DVD semble aujourd'hui presque autant anachronique que la vidéocassette à l'époque de l'épanouissement de celui-ci. Les ordinateurs modernes sont compatibles avec le USB, lequel constitue le support de matériel numérique qui est le plus couramment utilisé.

II. Le CD-ROM pour la maîtrise en travaux écrits et en examens

La collection de disques compacts est achevée par un disque classique visant à bien préparer l'étudiant pour les diverses épreuves qu'il a à affronter au cours de l'année universitaire. Le programme du CD-ROM proposé, qui est apte pour la maîtrise en travaux écrits et surtout en examens de l'Unité thématique, regroupe les quatre parties suivantes (Maniatis, 2005b:126-128).

- A. Les volumes électroniques contenant la matière des livres de l'Unité thématique, tels que les précités.
- B. Les unités didactiques. Cette partie constitue une synthèse de la théorie, à l'instar des extraits du scénario présentés par l'enseignant, mais la synthèse pourrait être plus détaillée. La lecture de chacune unité est sanctionnée par des exercices originaux d'appréciation, outre les existants dans les livres. Parmi quatre alternatives vraisemblables, l'apprenant a à opter pour la plus adéquate à la question posée. Pour que le test soit plus intéressant, il est recommandable que les questions soient axées sur la réalité sociale, de préférence sous forme de faits authentiques issus du processus éducatif. À titre d'exemple, un étudiant ne soumet pas son quatrième travail écrit au professeur malgré le fait qu'il l'a déjà consulté afin de bien rédiger le texte, donc il est envisageable que le mentor prenne une initiative de contact.

- C. Les prix électroniques, de contenu culturel, puisqu'il conviendrait que le programme offre une récompense systématique à tout usager assidu.
- D. La base de données, dans laquelle la performance individuelle de l'utilisateur est enregistrée et donc sa note est calculée. Il est opportun que la base soit dotée de commentaires suivant le niveau de notes de manière que l'étudiant ayant des performances médiocres puisse trouver les conseils adéquats pour un meilleur score quant à sa préparation.

Une thématique à part est axée sur le principe de récompense efficace de l'apprenant. Le pari est là, transformer son attentat d'apprentissage, dicté par le besoin purement pratique de réussir aux épreuves officielles, en un jeu à la fois utile et agréable. Dans cet ordre d'idées, les prix électroniques devraient être originaux et bien liés au prestige de l'héritage académique et plus amplement de la culture grecque.

À titre indicatif, un cadeau culturel regarde la fameuse Académie au sens propre du terme, dont son fondateur Platon était le premier à nier les frais d'enseignement. Cet archétype universitaire donnait ses lumières même à des femmes, sans concours d'entrée. Il est aussi notable qu'il offrait une formation propice pour la partie de la population athénienne qui était destinée à la direction des affaires publiques. Donc, l'Université constitue le précurseur de conquêtes du système éducatif moderne, telles que l'enseignement ouvert et le caractère gratuit de l'éducation publique par la suppression des frais de cours. De plus, un autre prix comparable pourrait focaliser sur l'école précitée d'Aristote.

Si les palmes susmentionnées constituent la clé d'interprétation de la partie préliminaire du documentaire analysé, il existe aussi d'autres points de référence à la culture classique. Le père célèbre de la médecine, Hippocrate, dont le serment ses successeurs de l'époque actuelle prêtent à la cérémonie d'obtention de leur diplôme, a fait feu de toute flamme tout en liant la connaissance informelle à la formelle. Sur l'île de sa provenance, Cos, le grand docteur et voire déontologue a tiré profit du trésor de savoir empirique de ses prédécesseurs, en étudiant les notes archivées au sujet de guérison de diverses maladies.

Il a pu apprendre le traitement de cas médicaux à travers les tableaux de l'ancien personnel du centre local de culte du dieu Asclépios ainsi que de guérison, lequel siégeait à Cos. Il en résulte que l'histoire offre un illustre exemple d'auto-formation. D'ailleurs, il conviendrait de signaler que d'autres Fondations d'Asclépios, comme celle d'Épidaure, étaient dotées des tableaux pareils.

Dans ce contexte, Platon et Hippocrate mériteraient de devenir les hôtes du matériel éducatif proposé quant aux quatre parties du CD-ROM. Plus précisément, les figures de deux grands savants pourraient servir de centre personnalisé de communication.

Conclusion: Des nouveautés au service de l'éducation à l'ère numérique

Ce qui se dégage de la présente analyse est que le droit à l'image constitue une originalité persistante, plus neuve que la vidéo, à laquelle il est intrinsèquement lié. Il importe de signaler que la vaste pénétration des images à la vie des gens a conduit à la recherche d'appareils modernes pour l'affrontement de la publicité gênante, tels que le droit des données personnelles.

Cette branche du droit, laquelle essentiellement fait double emploi avec l'arsenal traditionnel de la garantie de la personnalité, fait preuve de l'emphase du législateur à la protection de l'image et de la vie privée de l'homme. Il en résulte qu'on peut faire un parallèle entre les évolutions relatives aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et la normativité assurant la protection des individus de l'usage indésirable de ces technologies,

particulièrement au champ de la vie privée et familiale mais aussi dans la sphère publique, exemplifiée par l'exercice des professions. Une série de droits nouveaux a émergé, comme cela est le cas du droit précité à l'image et du droit à l'effacement ou bien à l'oubli sur Internet. La vidéo est toujours présente, en symbolisant le passage de l'ère conventionnelle, exemplifiée par l'usage de la vidéo dans les galeries d'art, à l'ère numérique de la mondialisation, marquée par diverses applications, dont YouTube. Il conviendrait d'émphatiser la signification diachronique de ce moyen, lequel continue d'être utile et populaire à climax international à la différence d'autres inventions comparables. Cela est bien le cas du fax, lequel est en train d'être officiellement exclu du gouvernement électronique, par exemple en Grèce.

En outre, l'apprentissage à distance a été historiquement lié aux nouveaux moyens technologiques, dont les trains. De plus, l'Unité thématique de l'Éducation Ouverte et à Distance, comme d'ailleurs les autres unités thématiques dans les programmes faisant usage de la méthode d'enseignement à distance, mériterait d'être enrichie de nouveautés, telles que des mécanismes en ligne, par exemple à travers la valorisation de YouTube, et éventuellement des disques visuels. En cas de création de documentaire, il serait bien recommandable de le télécharger dans le site Web du prestataire des programmes au lieu de faire usage d'un disque, le cas échéant DVD ou Blu-ray. D'ailleurs, Internet sert de catalyseur de la démocratisation de l'éducation en faveur à la fois des étudiants et des enseignants, particulièrement dans le cadre de l'éducation à distance (Maniatis, 2019: 246). De plus, le documentaire introductif, suggestif des racines classiques de l'apprentissage ouvert et à distance, est déclaratoire des points essentiels de la théorie de l'Unité. Le matériel didactique s'achève par un CD-ROM conventionnel, régi par le principe de récompense efficace de l'usager assidu.

Enfin, il serait pertinent de réaliser des recherches sur les aspects pédagogiques de la crise sanitaire de la pandémie qui a émergé en 2020, d'où une généralisation des mécanismes didactiques alternatifs même au niveau scolaire. Les ressources filmiques pourraient sans doute s'avérer d'importance majeure dans le contexte courant des confinements et des études solitaires, particulièrement pour les enfants...

Références

- Auger, A. (2016). L'Union européenne et le droit à l'oubli sur Internet. RDP, 2016 (6), (1841-1858).
- Blustain, H., Goldstein, Ph., & Lozier, G. (1998). Assessing the New Competitive Landscape. Cause/Effect, 1998, 21 (3), (1-10), <https://www.educause.edu/ir/library/html/cem/cem98/cem9834.html>
- Bordwell, D. (1985). Narration in the Fiction Film. Madison.
- Cotter, H. (2008). Videos Blend Art With Show Business. Kathimerini The New York Times. Friday, January 11 2008, (8).
- Drucker, P. (1997). An Interview with Peter Drucker. Forbes Magazine. 10 mars 1997 (126-127).
- Forest, D. (2013). Recueil de données vidéo en situation didactique : quelques éléments méthodologiques et techniques. Recherches en didactiques, 2013 (16), (101-119), <https://www.cairn.info/revue-recherches-en-didactiques-2013-2-page-101.htm>.
- Gauvin, Ph. (2006, MAJ 2010). Droit à l'image et le droit de l'image. CNDP, 2006 , MAJ 2010, (1-17) <https://www.reseau-canope.fr/savoirsedi/societe-de-linformation/cadre-reglementaire/questions-juridiques/droit-a-limage-et-droit-de-limage.html>.
- Godard, J-L. & Ishagpour, Y. (2000). Archéologie du cinéma et mémoire du siècle. Tours: Farrago.

- Herbert, S. (2018). Le film documentaire comme support didactique au service de l'enregistrement géographique. *Education*, (1-45), <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01837083/document>.
- Hess, R. (2006). La pratique du journal, comme construction du moment interculturel. *Courants pédagogiques à la Mer Égée*, 2006 (2), (68-79), <http://revmata.pre.aegean.gr/issue2/11Hess.pdf>.
- Maniatis, A. (2005a). La modernisation digitale de l'Administration publique, dans : Petroni, G. & Cloete, F. (eds). *New technologies in public administration*. Amsterdam: IOS Press.
- Maniatis, A. (2005b). Nomophylacy vision in distance education. *Open Education*. 2005 (I), (118-134).
- Maniatis, A. (2006). La gouvernance, dans : Vogiatzis, A., (éd.). *Mélanges en hommage à Maria Negreponi-Delivanis*, Thessaloniki: Université de la Macédoine Sciences Économiques et Sociales, (469-508).
- Maniatis, A. (2019). Aspects de l'éducation ouverte et à distance. *Academia*, 2019 (16-17), (235-247), <https://pasithee.library.upatras.gr/academia/article/view/3179/3461>.
- Metz, Ch. (1975). Le signifiant imaginaire. *Communications*, 1975, 23 (3-55), https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1975_num_23_1_1347.
- Mckenzie, B. Özkan, B & Layton, K. (2006). Tips for Administrators in Promoting Distance Programs Using Peer Mentoring. *Online Journal of Distance Learning Administration*, 2006 (II), (1-7) <https://www.westga.edu/~distance/ojdl/summer92/mckenzie92.htm>.
- O'Malley, J., & McCraw, H. (1999). Students Perceptions of Distance Learning. *Online Learning and the Traditional Classroom*. *Online Journal of Distance Learning Administration*, 1999 (IV), (1-9), <http://www.westga.edu/~distance/omalley24.html>.
- Papadopoulou, M. & Sofos, A. (2015). Enseignement à distance de l'histoire de l'art via une application d'Internet basée sur le modèle 4MAT. *Courants pédagogiques à la Mer Égée*, 2015 (8), (1-13) (en grec), <http://revmata.pre.aegean.gr/issue%208/2.6%20%CE%A0%CE%B1%CF%80%CE%B1%CE%B4%CE%BF%CF%80%CE%BF%CF%8D%CE%BB%CE%BF%CF%85.pdf>.
- Perron, S. (2018). Une méthode mixte séquentielle pour étudier les démarches d'investigation scientifique à travers des pratiques d'enseignement. *Review of Science, Mathematics and ICT Education*, 2018, 12 (2), (83-101), <https://pasithee.library.upatras.gr/review/article/view/2891/3248>.
- Sartori A. S. (2011). Le design pédagogique et les modes d'interaction dans l'éducation à distance. *Distances et Savoirs*, 2011, 19 (2), (219-233), <https://www.cairn.info/revue-distances-et-savoirs-2011-2-page-219.htm>